

[Text]

The bill contains proposals that would yield a direct benefit to consumers in need. These include additions to the list of tax-free medical devices and prescription drugs. The government is also proposing a special credit for certified institutions that employ mentally or physically disabled individuals in the manufacturing of goods. The credit was designed in recognition of the unusually high costs faced by these institutions during the transition to the GST.

• 1015

The bill contains proposals to allow Canadians who live year-round in travel trailers to rent sites in trailer parks on a tax-exempt basis, thereby providing them with the same treatment as other residential tenants. In addition, the bill provides a simpler and more generous GST housing rebate to individuals who build their own homes.

Mr. Chairman, the measures included in the bill improve upon the operation of the GST in the retail, farming, oil and gas, and export sectors; the tourism industry; and in the charitable and non-profit sectors, to name but a few. This bill makes the tax fairer for tenants and home owners alike and helps consumers in need. All of these stand to benefit in one way or another from specific amendments contained in the bill.

An important objective of the government is to simplify compliance with the tax system, especially for small businesses. To this end, the bill contains measures that would allow for greater flexibility with respect to reporting requirements. These measures include a plan that would make it easier for up to a million businesses to file GST returns only once a year.

The bill would make the GST not only simpler but fairer for businesses. Fairness is a key principle in taxation, as you know, a principle that is manifested throughout the bill. For example, there's an amendment that provides for discretion on the part of the Minister of National Revenue to waive penalty and interest in cases where a person is unable to file a return or make a remittance on time due to extraordinary circumstances beyond the person's control.

The bill includes a proposal to amend the Access to Information Act to ensure that the standard of confidentiality taxpayers have come to expect is maintained under the GST in the same way it is for income tax purposes. Recently, the intent of this proposal has been called into question and I would like to take this opportunity to clarify the scope and purpose of this amendment.

A fundamental principle of the Canadian tax system is that information collected from taxpayers is confidential and cannot be disclosed without their consent. It's crucial to the self-assessment basis of the income tax system, and now the GST,

[Translation]

Le projet de loi contient des propositions qui profiteraient directement aux consommateurs dans le besoin. Il s'agit notamment d'ajouts à la liste des instruments médicaux et des médicaments d'ordonnance détaxés. Le gouvernement propose également d'appliquer un crédit spécial aux institutions agréées qui emploient des personnes atteintes d'un handicap mental ou physique pour la fabrication de biens. Ce crédit a été créé pour tenir compte des coûts anormalement élevés auxquels ces institutions ont dû faire face au moment du passage à la TPS.

Le projet de loi contient des propositions qui permettront aux Canadiens qui habitent toute l'année dans des roulottes de tourisme de louer un emplacement dans un parc pour roulottes sans avoir à payer la taxe; ils seront ainsi traités sur le même pied que les autres locataires d'immeubles résidentiels. En outre, le projet de loi prévoit être plus simple et plus généreux envers les particuliers qui construisent leur propre maison.

Monsieur le président, les mesures comprises dans le projet de loi amélioreront l'application de la TPS dans les domaines de la vente au détail, de l'agriculture, du pétrole et du gaz, et des exportations, ainsi que dans l'industrie du tourisme et dans le secteur des entreprises de charité et des entreprises à but non lucratif, pour n'en nommer que quelques-uns. Le projet de loi rendra la taxe plus juste tant pour les locataires que pour les propriétaires de maison, et aidera les consommateurs qui sont dans le besoin. Tous ces gens pourront profiter d'une façon ou d'une autre des modifications précises contenues dans le projet de loi.

Le gouvernement a notamment pour objectif de simplifier l'application du régime de la taxe, surtout pour les petites entreprises. À cette fin, le projet de loi contient des mesures qui permettraient une plus grande souplesse en ce qui concerne les exigences relatives aux déclarations de taxes. Ces mesures comprennent un plan selon lequel un million d'entreprises pourraient plus facilement produire leurs déclarations de TPS une fois par année seulement.

Le projet de loi simplifierait l'application de la TPS, et la rendrait également plus juste pour les entreprises. L'équité est un principe fondamental en fiscalité, comme vous le savez, et ce principe est manifeste dans l'ensemble du projet de loi. Par exemple, le projet de loi contient une modification qui permet au ministre du Revenu national d'exempter de pénalités et d'intérêts, à sa discrétion, les personnes qui seraient incapables de produire une déclaration ou d'effectuer les versements requis en temps voulu en raison de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté.

Le projet de loi comprend une proposition de modification de la Loi sur l'accès à l'information afin de veiller à ce que les normes de confidentialité auxquelles les contribuables s'attendent aujourd'hui soient respectées dans le régime de la TPS comme elles le sont dans le cas de l'impôt sur le revenu. Récemment, l'intention de cette proposition a été contestée, et je voudrais profiter de l'occasion pour apporter des éclaircissements sur la portée et sur l'objet de cette modification.

Un des principes fondamentaux du régime fiscal canadien, c'est que l'information recueillie des contribuables est confidentielle et ne peut pas être divulguée sans leur consentement. Il est essentiel, dans un régime d'autocotisation